

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0692

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Appel à projet réduction des déchets - Attribution de subventions d'investissements aux porteurs de projet pour le programme d'actions 2021-2023 et de subventions de fonctionnement aux porteurs de projet sur l'année 2021 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0692**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Appel à projet réduction des déchets - Attribution de subventions d'investissements aux porteurs de projet pour le programme d'actions 2021-2023 et de subventions de fonctionnement aux porteurs de projet sur l'année 2021 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération n° 0P01O5568 de développement économique local fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de la délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018, la Métropole de Lyon s'est engagée à mettre en œuvre un PLPDMA sur la période 2019-2024. Il intègre, notamment, des axes opérationnels tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'exemplarité des structures publiques, la promotion de la seconde vie des produits ou encore la promotion de l'éco-consommation.

Entre 2017 et 2020, la Métropole a initié une démarche visant à agir en faveur de l'économie circulaire au travers du déploiement du programme d'actions labellisé "territoire zéro déchet, zéro gaspillage" accompagnant, notamment, des projets d'économie circulaire. Elle est engagée auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) depuis 2020 dans un contrat d'objectifs déchets-économie circulaire et ce, jusqu'en 2023.

Cette politique publique de promotion de l'économie circulaire et de prévention des déchets portée par la Métropole vise à atteindre les objectifs définis nationalement et inscrits à l'article L 541-1 du code de l'environnement. Il s'agit de concourir à l'atteinte des objectifs de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dont la réduction de 15 % de déchets ménagers par habitants d'ici à 2030.

En vue d'étoffer les dispositifs déployés sur le territoire et réduire les déchets, la Métropole a lancé un appel à projets sur la réduction des déchets pour soutenir des projets d'acteurs privés du territoire dans une démarche environnementale et socialement responsable. Ce dispositif a été lancé le 15 février 2021 sur le site grandlyon.com et a été relayé par des partenaires et par la presse. Contribuer à l'émergence et au passage à l'acte de solutions locales, consolider et développer des activités et services en proximité, ou encore favoriser le changement d'échelle, l'ampleur de solutions et initiatives constituent les finalités de ce cadre d'action.

Cet appel à projet a vocation à soutenir des porteurs de projet qui expérimentent et/ou approfondissent des boucles de l'économie circulaire, des modèles économiques plus sobres en ressources et moins producteurs de déchets. Les projets soutenus financièrement par la Métropole ont tous vocation à perdurer au-delà de la période de réalisation de 18 mois prévue dans le cadre de l'appel à projets.

Pour accompagner ces initiatives, la Métropole a prévu de mobiliser différents moyens : subventions, aide à la recherche de locaux, mise en réseau.

Quarante-trois projets, issus de la Métropole ou d'autres territoires, ont été déposés dans le cadre de ce dispositif, en lien avec les thématiques de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de la seconde vie des projets, la limitation des emballages, la mutualisation. Cela témoigne du fort potentiel de développement d'activités liées à l'économie circulaire sur le territoire métropolitain d'une part. D'autre part, cela montre que cet appel à projet a permis de donner de la visibilité à la Métropole puisque des projets expérimentés sur d'autres territoires ont saisi l'opportunité de ce dispositif pour s'implanter à Lyon.

Un processus d'instruction des dossiers a été constitué sur la base de nombreux critères. Ainsi, les projets ont été notamment analysés sous l'angle de :

- l'évitement ou la réduction de la production de déchets,
- la création d'emplois dans la nouvelle activité et l'activité qui se développe,
- la création de valeur pour le territoire,
- l'approche écosystémique avec les partenariats engagés et à venir parmi les acteurs locaux,
- l'effet levier que peut avoir l'aide de la Métropole sur le développement du projet,
- le caractère innovant du projet et/ou sa dimension de changement d'échelle,
- l'impact du projet sur les boucles de l'économie circulaire.

En parallèle de ce processus d'instruction, 10 projets qui nécessitaient une aide à la décision ont été présentés à des élus et personnalités qualifiées :

- madame Emeline Baume, Vice-Présidente en charge de l'économie, l'emploi, le commerce, le numérique et la commande publique,
- madame Isabelle Petiot, Vice-Présidente en charge de la réduction, le traitement des déchets et la propreté,
- monsieur Denis Cocconcelli, Directeur du Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable (CIRIDD),
- monsieur Éric Grasset, enseignant-chercheur en aménagement, gestion et développement des territoires à l'Université Lyon 3,
- madame Catherine Giraud, coordinatrice de la chaire recyclage et économie circulaire à l'École centrale de Lyon, fondatrice de Muktee,
- monsieur Alexandre Perga, Président du Centre des jeunes dirigeants section Lyon Métropole.

II - Projets accompagnés sur le plan financier

1° - Éléments de synthèse

Pour la durée des 18 mois de réalisation des projets, il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'investissement pour un montant total de 133 000 € nets de taxe, et de subventions de fonctionnement pour un montant total de 129 000 € nets de taxe, au profit des structures bénéficiaires listées dans le tableau ci-dessous.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 25 800 € nets de taxe au titre de l'année 2023 fera l'objet d'une délibération future.

Les montants correspondants, pour l'année 2021, sur le fonctionnement et l'investissement, ainsi que pour l'année 2023 sur l'investissement sont identifiés selon le détail suivant :

Projet	Bénéficiaires	Subvention en investissement Métropole (en €)			Subvention en fonctionnement Métropole (en €)	
		Subvention totale	Subvention en 2021	Subvention en 2023	Subvention totale	Subvention en 2021
La Ressourcerie créative de Lyon (RCL)	Ressourcerie créative de Lyon	20 000	16 000	4 000	-	-
La Pâtisserie de la Graille	Rise Homeless Giving	3 000	2 400	600	-	-

Projet	Bénéficiaires	Subvention en investissement Métropole (en €)			Subvention en fonctionnement Métropole (en €)	
		Subvention totale	Subvention en 2021	Subvention en 2023	Subvention totale	Subvention en 2021
Pandobac, la logistique zéro déchet	Pandobac	20 000	16 000	4 000	15 000	12 000
La Récupéria, laboratoire gourmand, pédagogique et solidaire	Recup & Gamelles	20 000	16 000	4 000	10 000	8 000
Espace de seconde vie du vêtement	Alors Les curieux	20 000	16 000	4 000	-	-
Recyclerie sportive Lyon	Séjour sportif solidaire	20 000	16 000	4 000	15 000	12 000
La Recyclerie mobile	AREMACS	-	-	-	15 000	12 000
Linux et Populus	Eisenia	-	-	-	15 000	12 000
Dabba Lyon	SAS Dabba lyon	20 000	16 000	4 000	15 000	12 000
Le Chaînon manquant : une solution innovante dans la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire	Le Chaînon manquant	-	-	-	15 000	12 000
Enjoué, le joué solidaire	Le booster	-	-	-	15 000	12 000
Fricots, la vitrine des produits locaux et sans déchet en entreprise	Good circuit	-	-	-	7 500	6 000
Tiers lieu du sport	Passe et Va	-	-	-	6 500	5 200
Bocal & Cie	Bocal & Cie	10 000	8 000	2 000	-	-
Total		133 000	106 400	26 600	129 000	103 200

2° - Sensibiliser au réemploi par l'*upcycling* et la promotion de l'achat de seconde main - La ressourcerie créative de Lyon (RCL)

Le projet consiste en la création d'une ressourcerie créative sur le territoire métropolitain pour sensibiliser au réemploi par l'*upcycling* et la promotion de l'achat de seconde main. Le futur lieu de vie de quartier sur Lyon 7ème favorisera la mixité sociale et la collaboration avec des structures de quartier. Il se décomposera en diverses activités : réception, tri et stockage de dons, location et mutualisation d'objets à utilisation occasionnelle, animation d'ateliers de création et de réparation avec la mise en place d'une matériauthèque et d'une outillthèque, revente d'articles d'occasion ou valorisés permettant la promotion de l'achat de seconde main par une boutique solidaire.

Le projet doit permettre le détournement de 11 tonnes/an de déchets évités par la revente, la réparation et la revalorisation directes, la création d'un équivalent temps-plein (ETP) salarié dès la deuxième année d'activité, la mobilisation de 10 structures partenaires autour du réemploi, la réalisation de 120 ateliers animés au sein de la structure ou en collaboration avec des structures externes ou encore la sensibilisation de 20 000 utilisateurs.

Le projet est porté par l'association la RCL.

Le coût total du projet est estimé à 166 937 €. La participation proposée de la Métropole est de 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 12 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	4 986	vente et prestation de services	54 394
achat de matériels (fournitures/consommables)	4 750	adhésions et dons	17 198
immobilisations corporelles	127 604	subvention (Région Auvergne-Rhône-Alpes) et prêt (Les Cigales)	75 345
services extérieurs	29 597	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
Total	166 937	Total	166 937

3° - Réduire les emballages jetables et lutter contre le gaspillage alimentaire dans la vente à emporter - La pâtisserie de la Graille

Le projet consiste à transformer des invendus issus des boulangeries et pâtisseries par l'achat d'un broyeur nommé *crumbler*. Cet équipement permettra d'utiliser la chapelure issue du broyage en remplacement de la farine dans la confection de nouvelles denrées en particulier dans le cadre de l'élaboration de repas à destination des plus démunis. Le territoire concerne principalement des arrondissements de Lyon avec l'appui du réseau de boulangers.

Le projet escompte une réduction des déchets et, notamment, de pain à hauteur de 200 à 600 kg/semaine soit près de 30 tonnes par an avec l'organisation de une à 3 sessions de pâtisserie par semaine. Il est visé la création d'un emploi.

Le projet est porté par l'association Rise Homeless Giving qui œuvre sur la récupération des invendus auprès de commerçants.

Le coût total du projet est estimé à 17 226 €. La participation proposée de la Métropole est de 3 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente un peu plus de 17 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achat de matériels	7 720	don, cotisations, legs	14 226
charges externes (loyer, communication, etc.)	7 749	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	3 000
autres charges	1 757		
Total	17 226	Total	17 226

4° - Développer le réemploi des contenants : Pandobac, la logistique zéro déchet

Le projet consiste à remplacer au maximum l'usage d'emballages à usage unique par des contenants secondaires et tertiaires (emballages professionnels de transport), sur toute la chaîne d'approvisionnement des marchandises (secteurs de l'alimentaire mais aussi cosmétique, habillement) en priorité les coopératives, producteurs et grossistes détaillants. Le projet se traduit par la location de contenants réemployables et leur suivi via une plateforme numérique. Le projet intègre aussi la création d'un centre de lavage de contenants opéré par des personnes en réinsertion professionnelle.

Le projet doit permettre de réduire, à la source, les emballages de type cartons, cagettes en bois, caisses en polystyrène, barquettes plastique thermoformées. Le bilan présentera le nombre de bacs réutilisables utilisés, le nombre d'emballages jetables remplacés que cela représente et, si possible, le gisement potentiel total. Le projet vise à créer 4 emplois directs et à intégrer l'insertion au centre de lavage. Il permet enfin de sensibiliser et d'engager les acteurs du territoire sur le réemploi et le zéro déchet.

Le projet est porté par la société par actions simplifiée (SAS) Pandobac qui a développé sa solution en région parisienne et qui souhaite implanter son activité en région lyonnaise. Elle s'appuiera sur des partenariats avec des acteurs locaux tels que *Invest in Lyon*/ Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), Bio A Pro, Valrhona, Biocoop.

Le coût total du projet est estimé à 415 000 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement et 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 8,4 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	240 000	autofinancement - vente et prestation de services (adhésion, etc.)	360 000
achat de matériels (travaux sur local de lavage, achat de matériel de lavage, achat de bacs, achat de matériel de suivi, produits de lavage et rinçage)	145 000	crédit-bail	20 000
frais de fonctionnement (communication)	20 000	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
charges externes (loyer, communication, etc.)	10 000	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
Total	415 000	Total	415 000

5° - Proposer un lieu dédié à la lutte contre le gaspillage alimentaire : La Récupéria, laboratoire gourmand, pédagogique et solidaire

Le projet consiste à créer et pérenniser un espace ouvert situé dans le quartier des États-Unis (quartier prioritaire de la ville -QPV- États-Unis, Langlet, Santy) à Lyon 8ème pour la création de nouvelles solidarités locales et des systèmes de consommation plus résilients à partir de la lutte contre le gaspillage alimentaire. À travers La Récupéria, il s'agit de combiner différentes activités afin d'engager le public cible sur les pratiques "zéro déchet zéro gaspi".

Le projet doit permettre de contribuer à la réduction des déchets (de manière directe *via* la valorisation de plus de 200 kg par semaine d'aliments disqualifiés, soit près de 10 tonnes évitées par an), de créer 2 emplois supplémentaires dans la structure et de contribuer à la création d'emplois indirects grâce aux actions plus globales menées par l'association. Grâce aux différentes activités, près de 10 000 bénéficiaires sont attendus sur ce lieu chaque année.

Le projet est porté par l'association Recup & gamelles, spécialisée sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire métropolitain.

Le coût total du projet est estimé à 373 562 €. La participation proposée de la Métropole est de 10 000 € de fonctionnement et 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 8 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	182 600	autofinancement - vente et prestation de services (adhésion, etc.)	268 562
Moyens matériels (cuisine, stockage-bureau, salle, achats)	123 313	don et mécénat	30 000
frais de fonctionnement (communication)	4 000	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	10 000
charges externes (loyer, communication, etc.)	63 649	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
		autres subventions (commune, France relance, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-)	45 000
Total	373 562	Total	373 562

6° - Promouvoir la consommation de vêtements de seconde main - L'espace de seconde vie du vêtement

Le projet consiste à créer un tiers-lieu mutualisé permettant de proposer de nombreuses alternatives à la consommation du textile conventionnel pour inciter le consommateur à réfléchir à sa consommation de vêtements de façon globale et durable. De nombreuses activités sont envisagées dans ce lieu aménagé au sein du local existant de la coopérative : le stockage de vêtements associé à la collecte, l'installation d'un espace de réparation/atelier équipé et pratique et un *corner* de vente pour valoriser la vente de seconde main/vêtements réparés.

Le projet doit permettre de récupérer 20 kg par semaine de chaussettes orphelines qui seront recyclées pour produire du fil neuf (soit environ une tonne par an), ainsi que 75 kg par semaine de textile récolté en partenariat avec le Foyer Notre Dame des sans-abris (environ 2 tonnes par an de vêtements remis en circulation). Le projet vise au recrutement de 2 postes. Le lieu permettra de recevoir 100 personnes par jour (clients boutique, rendez-vous au salon de coiffure, relais-colis, ateliers). Enfin, l'espace "seconde vie des vêtements" permettra d'accueillir une quarantaine de participants par mois aux ateliers de réparation et initiation couture.

Le projet est porté par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Alors les curieux qui rassemble de nombreux acteurs sur la filière textile.

Le coût total du projet est estimé à 171 365 €. La participation proposée de la Métropole est de 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 12 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	67 600	ressources associées aux activités de l'espace	58 000
travaux/aménagement de l'espace	66 565	autofinancement - augmentation du capital	20 765
moyens matériels complémentaires (machine à couture professionnelle)	37 200	prêt et financement externes (dont <i>crowdfunding</i>)	43 000
		prêt bancaire	30 000
charges externes (loyer, communication, etc.)		Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
Total	171 365	Total	171 765

7° - Développer le réemploi et la redistribution des équipements de sport et de loisirs - La recyclerie sportive

Le projet a pour objet la mise en place pérenne d'une recyclerie sportive sur le territoire métropolitain. Outre la promotion de la seconde vie des équipements et matériels sportifs, le projet vise l'accès à la pratique physique pour tous. La collecte de matériel et équipement sportif de tout type, la valorisation des dons (réparation, détournement, transformation, etc.), la redistribution via une boutique solidaire permettant l'accès à bas coûts à ces équipements à tout public et la sensibilisation (actions d'animation) constituent les activités principales du projet.

Le projet a pour objectif de réemployer 40 tonnes de matériel sur les 12 premiers mois d'activité mais aussi, la mise à disposition de pièces/matériaux pour de l'*upcycling* créatif. Il vise également la création d'emplois via 2 postes supplémentaires ainsi que le recrutement de 4 volontaires en service civique en année 1 et la mobilisation d'un réseau de bénévoles. Près de 2 000 bénéficiaires chaque année sont estimés à travers la boutique, l'atelier et les animations réalisées.

Le projet est porté par l'association Séjour sportif solidaire qui s'appuiera sur des partenariats avec les acteurs du territoire (Notre Dame des sans-abri et Emmaüs, La CLAVette, football écologie France, Zéro déchet Lyon, etc.).

Le coût total du projet est estimé à 361 895 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement et 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 11 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	190 658	autofinancement - vente de marchandises et prestation de services - fonds propre	186 488
achat de matériels et amortissement	80 122	adhésion	12 500
charges diverses (loyer, assurance, locations immobilières)	91 110	mécénat	3 270
		Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
		Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
		autres subventions (ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes, etc.)	124 632
Total	361 890	Total	361 890

8° - Mutualiser les biens générés lors de l'évènementiel - La Recyclerie mobile

Le projet consiste à permettre d'expérimenter une solution de réemploi pour les secteurs événementiels et culturels sur le territoire de la Métropole lors du montage et du démontage de l'événement. La Recyclerie mobile est un prototype de collecte de matériaux réemployables pour les remettre en vente au sein des réseaux du réemploi du territoire.

Le projet doit permettre de collecter plus de 20 tonnes de matériaux au travers des événements et lieux de création artistique cible, et d'assurer la vente de 60 % du stock constitué. Il est également visé le recrutement de 2 personnes au sein de l'équipe déjà présente.

Le projet est porté par l'association pour le respect de l'environnement lors des manifestations culturelles et sportives (AREMACS) en partenariat avec l'association Cagibig.

Le coût total du projet est estimé à 202 439 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente 7 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	108 948	vente et prestation de services	148 305
achat de matériels et dotation aux amortissements	30 185	aide à l'emploi	14 800
charges externes (loyer, communication, etc.)	61 625	mécénat	5 000
impôts et taxes	1 681	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
		subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 000
Total	202 439	Total	189 105

9° - Donner une nouvelle vie aux appareils informatiques - Linux et Populus

Le projet consiste à collecter et reconditionner des ordinateurs pour les revendre à très bas prix à des publics majoritairement précaires, associés à la fourniture de connaissances via la réalisation de formations, animations et permanences informatiques. Il s'agit aussi de lutter contre la fracture numérique et de tendre vers la démarche des logiciels libres visant, notamment, à "allonger la durée de vie des équipements".

Le projet doit permettre de réparer, reconditionner et redistribuer 80 % des ordinateurs récupérés. Il est visé entre 200 et 300 ordinateurs reconditionnés et redistribués en 2021, entre 300 et 400 en 2022, et entre 550 et 650 en 2023. Il est prévu un ETP dédié au projet en plus des salariés déjà présents à temps partiel à horizon 3 ans. Cinq demi-journées d'animations/formations en moyenne se tiennent chaque mois.

Le projet est porté par l'association Eisenia en partenariat avec l'association l'Atelier soudé. La Métropole autorise l'association Eisenia à reverser une partie de la subvention à l'association l'Atelier soudé, soit un montant de 6 000 €, pour sa contribution à la réalisation des actions du projet soutenu.

Le coût total du projet est estimé à 91 950 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente plus de 16 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	54 000	autofinancement - ventes matériel informatique, formations et ateliers spécifiques	61 800
achat de matériels, consommables, outillage et véhicule	8 900	dons et contributions	3 850
frais de fonctionnement (communication, publicité)	12 600	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
charges externes (loyer, fluides, etc.)	8 400	autre subvention	6 500
formation bénévole	2 050	vente ferrailleur	3 200
versement envers Atelier soudé	6 000	adhésions	1 600
Total	91 950	Total	91 950

10° - Limiter les emballages jetables - Dabba Lyon

Le projet consiste à accompagner les citoyens et les acteurs de la restauration de la Métropole dans l'évitement de déchets en lien avec la restauration à emporter. L'objet est de réduire les emballages par un service de location et/ou de nettoyage de contenants consignés pour inciter et faciliter le réemploi de contenants. À partir de Lyon *intra-muros*, le déploiement de la solution intervient sur l'ensemble du territoire métropolitain, avec une ouverture de l'offre de services dans quelques communes (exemple : Tassin-la-Demi-Lune, Craponne, Villeurbanne).

Le projet doit concourir à l'évitement de 460 000 emballages jetables pour un tonnage estimé à une tonne et viser la création de 2 emplois. Le nombre de restaurateurs engagés est de 25 à 50 restaurants à fin 2021, de 75 à 100 restaurants à fin 2022 et 130 à 150 à fin 2023.

Le projet est porté par la SAS Dabba Lyon qui souhaite ainsi étendre son activité en région lyonnaise.

Le coût total du projet est estimé à 532 824 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement et 20 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente plus de 6 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	152 000	autofinancement - vente et prestation de services (adhésion, etc.)	307 532
achat de matériels (contenants, matériel de transport et informatique)	266 752	caution vendue mais non rendue considérée comme VA	246 419
frais de fonctionnement (communication)	101 079	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
charges externes (loyer, communication, etc.)	12 993	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	20 000
Total	532 824	Total	588 951

Le soutien financier de la Métropole permet de limiter les pertes en année 1 et 2 de mise en œuvre du projet.

11° - Lutter contre le gaspillage alimentaire - Le Chaînon manquant

Le projet consiste à redistribuer des produits frais, fragiles, avec des dates de péremption courtes issus des invendus de la restauration collective et du secteur de l'événementiel sur l'ensemble du territoire métropolitain, auprès d'un public en précarité. L'objectif à court terme est de monter en charge sur la capacité de collecter des denrées pour améliorer la qualité du don alimentaire tout en intégrant l'utilisation de bacs gastronomes dans la récupération des invendus pour limiter voir supprimer le jetable.

Le projet doit contribuer à la récupération des invendus alimentaires récupérés et la sensibilisation indirecte des acteurs ciblés à l'anti gaspi. Il est visé le passage d'un temps partiel à un temps plein et d'obtenir des engagements plus importants au niveau du bénévolat.

Le projet est porté par l'association Le Chaînon manquant, association d'économie sociale et solidaire qui lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires.

Le coût total du projet est estimé à 157 273 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente moins de 6 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	94 527	dons des particuliers	19 237
moyens matériels (véhicule frigorifique, petits équipements)	50 246	mécénat	118 036
frais de fonctionnement (fournitures, assurance, charges logistiques)	12 500	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
		autres subventions publiques	5 000
Total	157 273	Total	157 273

12° - Donner une seconde vie aux jouets - Enjoué, le jouet solidaire

Le projet consiste à collecter, trier, revaloriser des jouets ayant déjà servi pour leur donner une seconde vie auprès des particuliers et des professionnels de la petite enfance tout en développant une activité par l'implication de salariés durablement éloignés de l'emploi. Il s'agit, notamment, de mettre en œuvre une offre en location à long terme de jeux et jouets en direction des crèches. La solution concourt à l'évitement de l'achat de produits neufs et donc de la consommation et l'utilisation de matières premières liées à la fabrication de ces produits.

Le projet vise la collecte de 15 tonnes de jeux et jouets en 2021, 25 tonnes en 2022 et 40 tonnes en 2023 (4,8 tonnes en 2020), la revalorisation des jeux à hauteur de 50 % (4 000 estimés en 2021). Il contribuera à la création d'emploi avec le recrutement de 8 ETP supplémentaires, ainsi que la mise en synergie et la coordination avec les autres acteurs du réemploi en vue des collectes liées à la loi dite responsabilité élargie du producteur (REP) 2022.

Le projet est porté par l'association Le Booster, qui porte la structure Enjoué, le jouet solidaire, en vue de son autonomisation.

Le coût total du projet est estimé à 1 529 718 €. La participation proposée de la Métropole est de 15 000 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente 1 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	1 289 889	chiffre d'affaire issu des activités	280 000
achat de matériels (travaux sur local de lavage, achat de matériel de lavage, achat de bacs, achat de matériel de suivi, produits de lavage et rinçage)	139 700	fonds de l'état contribution au développement de l'emploi	917 017
location locaux	85 600	fonds État amorçage	196 232
services extérieurs	14 529	fondation privée	52 670
		Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	15 000
		soutien Région Auvergne-Rhône-Alpes	45 689
		déficit	25 500
Total	1 529 718	Total	1 532 108

13° - Réduire les emballages jetables dans la restauration à emporter - Fricots, la vitrine des produits locaux et sans déchet en entreprise

Le projet consiste à proposer une solution promouvant les contenants réutilisables et à limiter le gaspillage alimentaire dans le domaine de la restauration hors domicile. Par le biais d'une vitrine intelligente installée dans la structure cible, des plats de qualité, cuisinés par des artisans locaux et régionaux (Rhône, Loire et Ardèche) et servis dans des bocaux consignés sont proposés. La démarche consiste au déploiement de la solution dans plusieurs entreprises sur le territoire métropolitain (objectif de 40 vitrines en 2 ans) et vise l'implication des consommateurs (salariés/agents) dans le processus vertueux de réutilisation des bocaux au moment de leur temps de restauration.

Le projet doit contribuer à l'évitement d'une partie des emballages à usage unique utilisés pour les repas (18 900 emballages en 2021, 173 250 emballages en 2022, 381 150 emballages en 2023, ainsi que la création de 8 emplois en 2 ans.

Le projet est porté par la SAS Good circuit implantée à Givors.

Le coût total du projet est estimé à 267 446 €. La participation proposée de la Métropole est de 7 500 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente moins de 3 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	65 355	vente de bocaux et location vitrines	85 479
achat de matériels (vitrine, stockage froid, matériel atelier, matériel logistique, véhicule)	49 833	emprunt et apport	150 000
achats de produits	42 577	soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 089
charges externes	46 658	Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	7 500
déficit de la première année	63 023	jeune entreprise innovante (JEI) sur investissement et personnel	15 378
Total	267 446	Total	267 446

14° - Promouvoir la seconde vie dans le sport - Tiers lieu du sport

Le projet consiste à offrir une solution nouvelle de réduction des déchets liés aux équipements sportifs, dans une fonction de tiers lieu dédié au sport. L'activité est répartie en 2 axes principaux : la collecte des vêtements et équipements sportifs inutilisés (chaussures, t-shirts, shorts, raquettes, ballons, balles, vélos, casques, trottinettes, etc.) émanant des particuliers, associations, clubs ou encore écoles d'une part, et la remise en état et la revente à prix solidaire de ces équipements, ou leur revalorisation *via* notamment le don à des partenaires d'autre part. La sensibilisation globale de la structure cible et des bénéficiaires constituent des points transversaux intervenants dans toutes les étapes du projet, au sein du tiers lieu et au-delà de son implantation.

Le projet doit contribuer à estimer les déchets potentiels liés aux équipements et matériels sportifs évités compte tenu du gisement. Il a aussi vocation à pérenniser les emplois de la structure voir à concourir à la création d'emplois éventuelle.

Le projet est porté par l'association Passe et va. Elle s'appuiera sur des partenariats avec les instances locales du sport et des acteurs spécialisés sur le zéro déchet.

Le coût total du projet est estimé à 71 686 €. La participation proposée de la Métropole est de 6 500 € de fonctionnement. La part de la subvention de la Métropole représente 9 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	48 886	cotisations bénévoles et partenaires	7 100
moyens matériels	19 300	opération de sensibilisation, formations, ateliers, réparation, manifestations	19 000
communication	2 900	revente solidaire	18 300
charges externes (loyer, assurance etc.)	600	financement participatif	7 000
		dons entreprises et mécènes	14 000
		Métropole de Lyon - appel à projet - fonctionnement	6 500
Total	71 686	Total	71 900

15° - Limiter les emballages jetables par le développement du vrac avec service en *drive* - Bocal & CIE

Le projet consiste en la création d'une épicerie de vrac (proposant une offre de produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée, ainsi qu'une offre locale des producteurs) couplée à un service de *drive*. Il permet de favoriser les achats avec moins ou sans emballages auprès des habitants. Le périmètre visé concerne le secteur nord-ouest de l'agglomération de Lyon.

Grâce notamment au réemploi des pots en verre, le projet permet de créer une filière vertueuse, avec un évitement d'utilisation d'emballage potentiel et une économie de matières premières. Par le retour des contenants, il est estimé une diminution de 50 % de la quantité d'emballages jeté par la clientèle soit environ 62 kg par an. Le projet permettra par ailleurs l'embauche de plusieurs personnes supplémentaires (2 à 3 ressources à un an, 4 ressources supplémentaires en année 2).

Le projet est porté par la SAS Bocal & Cie.

Le coût total du projet est estimé à 432 928 €. La participation proposée de la Métropole est de 10 000 € d'investissement. La part de la subvention de la Métropole représente 2,3 % du coût total du projet. Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la subvention se présente comme suit :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	239 928	ventes	843 000
achat de matériels (chambre froide, peseuse linéaire)	30 000	Métropole de Lyon - appel à projet - investissement	10 000
charges externes (loyer, communication, etc.)	163 000		
Total	432 928	Total	853 000

Le soutien financier de la Métropole permet de limiter les pertes en année 1 de mise en œuvre du projet.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 103 200 € nets de taxe, au titre de l'année 2021 au profit de 10 structures bénéficiaires et d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 133 000 € nets de taxe, au titre des années 2021 et 2023 au profit de 8 structures bénéficiaires pour la réalisation des 14 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet "réduction des déchets".

Le conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'une attribution des subventions en 2 temps (2021-2023) aux porteurs de projet retenus,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 103 200 €, sur l'année 2021, au profit de 10 structures bénéficiaires et selon la répartition suivante :

- 5 200 € au profit de Passe et Va,
- 6 000 € au profit de Good circuit,
- 8 000 € au profit de Recup & gamelles,
- 12 000 € au profit de Le Chaînon manquant,
- 12 000 € au profit de Séjour sportif solidaire,
- 12 000 € au profit de Pandobac,
- 12 000 € au profit de AREMACS,
- 12 000 € au profit de Eisenia,
- 12 000 € au profit de Le Booster,
- 12 000 € au profit de Dabba Lyon,

c) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant de 133 000 €, sur la durée du projet (18 mois), au profit de 8 structures bénéficiaires dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe de l'appel à projet "réduction des déchets" au titre des années 2021 et 2023 et selon la répartition suivante :

- 3 000 € au profit de Rise Homeless Giving,
- 10 000 € au profit de Bocal & Cie,
- 20 000 € au profit de Ressourcerie créative de Lyon,
- 20 000 € au profit de Séjour sportif solidaire,
- 20 000 € au profit de Pandobac,
- 20 000 € au profit de Recup & gamelles,
- 20 000 € au profit de Dabba Lyon,
- 20 000 € au profit de Alors Les Curieux,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et Passe et Va, Good Circuit, Recup & gamelles, Le Chaînon manquant, Séjour sportif solidaire, Pandobac, AREMACS, Eisenia, Le Booster, Dabba Lyon, Alors Les Curieux, Ressourcerie créative de Lyon, Rise Homeless Giving, Bocal & Cie définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 63 000 € en dépenses, à la charge du budget principal à prévoir en 2021 sur l'opération n° OP01O5568. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 461 790 € TTC en dépenses.

4° - Le montant à payer de :

a) - 133 000 € en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et 2023 - chapitre 204 - opération n° OP01O5568, répartis comme suit :

- 106 400 € en dépenses, en 2021,
- 26 600 € en dépenses, en 2023,

b) - 103 200 € en section de fonctionnement sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 6P2502481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264827-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
